



Assurance Lenguaventura

Dans le programme de Lenguaventura une assurance d'accident et de responsabilité civile est incluse pour les montants suivants:

Responsabilité civile

Responsabilité civile	Montant en EUR.
Montant maximum par sinistre	150.000
Limite par victime	150.000

Assurance-accidents

Assurance-accidents	Montant en EUR.
Décès	6.000
Invalidité absolue et permanence	6.000
Dépenses limités de santé	3.000

Cette assurance débute dans le hall de l'aéroport le jour d'arrivée et se termine après le passage de l'élève du contrôle passeport le jour du départ.

L'assurance-accidents ne couvre que les urgences et n'inclut ni les séjours de longue durée dans les hôpitaux ou le rapatriement. C'est pourquoi une assurance voyage est obligatoire (pas nécessaire pour les citoyens espagnols).

Parfois, les cartes de crédit couvrent également ce type d'assurance, mais seulement si le voyage a été payé par cette même carte de crédit. Si l'assurance voyage n'y est pas couverte, on en peut acheter une avec le billet d'avion, chez une agence de voyage ou chez un agent d'assurance.

Si vous souhaitez souscrire une assurance on-line, s'il vous plaît visiter la page web suivante: <https://www.iatitravelinsurance.co.uk>. IATI Assurance est spécialisée dans les assurances pour jeune allant à l'étranger et pour les stages en colonies de vacances.

Pour toute question supplémentaire concernant l'assurance, s'il vous plaît contacter directement Lenguaventura.